

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

DELIBERATION N° 92/06/2018 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 31

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 8

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Laurence PAGES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations n°42 du 23 avril 2014, n°147 du 30 juillet 2014 et n°2 du 4 février 2016, prises en application de cet article ;

Considérant que les décisions prises par la Présidente sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire et que la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Considérant que les conseillers ont pris connaissance des décisions dont la liste est la suivante,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessous.

Ces décisions sont consultables dans leur intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban.

105	Jardins Familiaux : mise à disposition de la parcelle N°13 - Convention - Modification de la décision N°272 du 30/11/2017	30/04/2018
106	Acte modificatif de la régie de recettes et d'avances du conservatoire modifiée en régie de recettes prolongée et d'avances du conservatoire	22/05/2018
107	Jardins Familiaux : mise à disposition de la parcelle N°30 - Convention - Modification de la décision N°272 du 30/11/2017	30/04/2018
108	Fourniture et livraison en liaison froide des repas et gouters pour les accueils collectifs de mineurs du Grand Montauban - Avenant N°1	03/05/2018
109	Missions de contrôle technique pour les travaux d'aménagements du Boulevard Urbain Ouest tronçon 1C - Avenant N°1	03/05/2018
110	Mise à disposition de matériels et d'équipements - Convention entre le Grand Montauban et l'association Aide à une Meilleure Insertion Scolaire et Sociale (AMISS)	03/05/2018
111	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la grande rue Villenouvelle à Montauban - Avenant N°1	17/05/2018
112	Mise à disposition d'Eurythmie du 04 au 11 septembre 2018 - Convention entre le Grand Montauban et la Ville de Montauban	07/05/2018
113	Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montauban et le Grand Montauban - Travaux d'aménagement Grande Rue Villenouvelle à Montauban	07/05/2018

114	Travaux d'aménagement de l'avenue de Mayenne / Lot 1 : Terrassements, réseaux, voirie - Avenant N°2	17/05/2018
115	Mise à disposition de matériels et d'équipements - Convention entre le Grand Montauban et l'association La Boite à Malice	07/05/2018
116	Contrat de mise à disposition temporaire de matériel d'œuvre musicale (partitions) entre le Grand Montauban et les Editions Musicales Alphonse LEDUC	15/05/2018
117	Mise à disposition de matériels et d'équipements - Convention entre le Grand Montauban et l'association La Ligue Nationale contre le Cancer	24/05/2018
118	Mise à disposition de matériels et d'équipements - Convention entre le Grand Montauban et la Ville de Montauban	24/05/2018
119	Organisation de la manifestation Rentrée des séniors le 13 septembre 2018 à Eurythmie	24/05/2018
120	Représentation des intérêts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération - Saisine d'avocat	24/05/2018
121	Sinistre n° SCDB 2018-18 : Une borne anti-stationnement et un panneau de signalisation ont été endommagés par un véhicule, le 9 mars 2018, avenue Gambetta à Montauban	24/05/2018
122	Convention de partenariat entre le Grand Montauban et l'association Mandala Bouge - Intervention musicale du département Jazz et musiques actuelles du conservatoire de Montauban	31/05/2018
123	Indemnisation d'assurance suite au sinistre n° SCDB 2018-15 / Une borne, place Prax Paris, endommagée par un véhicule le 16/02/2018	31/05/2018
124	Travaux d'aménagement de la place du Hameau de Falguières à Montauban - Attribution du marché	31/05/2018

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessus.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
03 JUIL. 2018

De sa publication le :
03 JUIL. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

